

Outil de mise en oeuvre



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Avenue E. Mounier 100 – 1200 BRUXELLES

Jardinier(e) d'aménagement

2^e et 3^e degrés Professionnel de qualification

Alternance Article 45

Option organisée selon les modalités de la Certification Par Unités (CPU)

Humanités professionnelles et techniques

D/2017/7362/3/10

La FESeC remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du présent outil de mise en oeuvre et qui l'ont enrichi de leur expérience et de leur regard constructif.

Elle remercie également les personnes qui ont effectué une relecture attentive.

Toute reproduction de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sauf exception dans le cadre de l'enseignement et/ou de la recherche scientifique (articles 21 et suivants de la loi du 30 juin 1994 (modifiée le 22 mai 2005) relative au droit d'auteur et aux droits voisins).

Ainsi, les enseignants sont autorisés à reproduire et à communiquer des extraits d'œuvres pour autant que la source soit mentionnée, que les reprographies soient utilisées à des fins pédagogiques et dans un but non lucratif.

Dans le présent outil, l'utilisation du nom de métier du genre masculin est prévue à titre épïcène.

Ce document respecte la nouvelle orthographe.

TABLE DES MATIÈRES

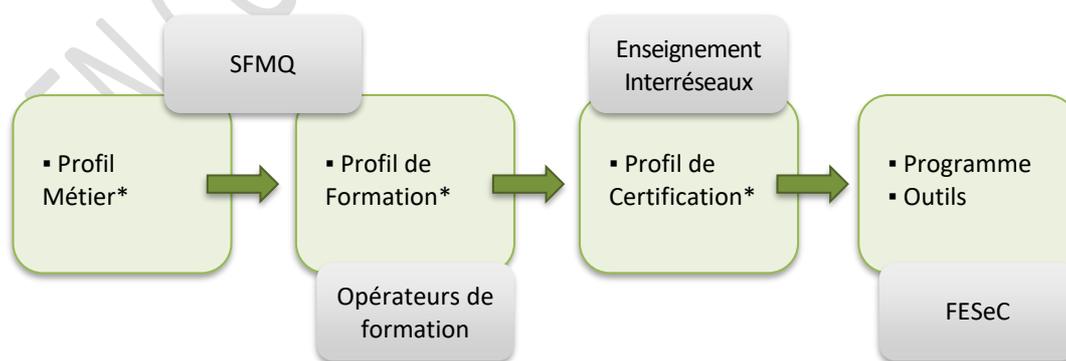
Table des matières.....	3
Avant-propos	4
Description du métier	6
1. Définition	6
2. Niveau de responsabilité	6
3. Lieux d'exercice du métier.....	6
4. Conditions d'exercice du métier.....	7
5. Évolution du métier	7
Parcours d'Apprentissage.....	8
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)	9
Organisation pratique.....	58
Approche pédagogique.....	59
1. Mise en œuvre de l'outil.....	59
2. Une seule formation, deux lieux d'apprentissage	59
3. Un travail d'équipe	59
4. Lien avec les cours de la formation générale	60
Annexe.....	61
Certificat de qualification et attestations de validation	61
Glossaire	62

AVANT-PROPOS

Dans sa volonté de refonder l'enseignement qualifiant, le Gouvernement a décidé de renforcer le développement des compétences* professionnelles des jeunes. Non seulement pour les préparer à un métier, mais aussi leur assurer une formation humaniste et citoyenne en leur donnant un bagage suffisant pour continuer à se former et s'adapter aux exigences de demain.

Un nouveau dispositif organisant la certification des compétences, aptitudes* et savoirs^{1*} résulte de cette réforme : la Certification Par Unités (CPU)^{2*}. Ce dispositif met davantage l'accent sur ce qui est attendu de l'élève et s'appuie sur des Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)*. C'est sur cette notion que le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)*, qui remplace dorénavant la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ)* réécrit les Profils Métiers et les Profils de Formation. Ceux-ci sont traduits pour l'enseignement en Profils de Certification qui constituent dorénavant les référentiels interréseaux des différentes Options de Base Groupées.

Le schéma suivant illustre les étapes préalables à la rédaction de l'outil :



¹ Les termes marqués d'un astérisque sont définis dans le glossaire à la fin du document.

² [Note FESeC : « Certification Par Unités »](#).

Dans l'enseignement en alternance article 45*, la mise en œuvre de nouveaux profils du SFMQ au travers des modalités de la CPU contribue à une reconnaissance de la qualité des formations proposées par cet enseignement. En effet, les élèves obtiendront désormais un Certificat de Qualification (CQ) et non plus un Certificat de Qualification Spécifique (CQS).

Cet outil fournit des indications pour la mise en œuvre de la CPU et propose des orientations méthodologiques.

EN COURS D'APPROBATION

DESCRIPTION DU MÉTIER

1. Définition

Le Jardinier d'aménagement :

- réalise les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol ;
- installe des pelouses ou prairies fleuries ;
- plante des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ou aquatiques ;
- maîtrise la végétation ;
- applique les principes de lutte intégrée ;
- aménage des surfaces paysagères inertes.

2. Niveau de responsabilité

Le Jardinier d'aménagement exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise, ...).

3. Lieux d'exercice du métier

Le métier s'exerce très généralement en plein air, au sein d'une entreprise de parcs et jardins, chez des particuliers, des sociétés privées ou des organisations publiques.

4. Conditions d'exercice du métier

Le Jardinier d'aménagement :

- preste des horaires souvent flexibles (horaires variables, décalés). L'horaire et la quantité de travail sont soumis à des variations saisonnières suivant le type de travail à réaliser ;
- peut être amené à manipuler des charges ;
- doit s'adapter à des conditions climatiques diverses.

Le Jardinier d'aménagement doit s'adapter à des situations diversifiées et à des milieux très variés. Il doit présenter une image positive de l'entreprise.

5. Évolution du métier

L'évolution se fera en fonction des progrès de la technologie mais aussi de la diversification des activités horticoles.

PARCOURS D'APPRENTISSAGE

Le dispositif de Certification Par Unités (CPU) s'appuie sur la notion d'Unité d'Acquis d'Apprentissage (UAA). Une UAA est un ensemble cohérent d'Acquis d'Apprentissage (AA)* qui peut être évalué ou validé. Un Acquis d'Apprentissage est l'énoncé de ce que l'élève sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Il est défini en termes compétences, d'aptitudes* et de savoirs. Le tableau suivant propose l'ordre dans lequel les Unités d'Acquis d'Apprentissage seront abordées.

UAA du « Jardinier(e) d'aménagement »		
UAA 1 ECVET 15	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux.	Compétences professionnelles communes <i>Compétences à exercer dans les 7 UAA.</i>
UAA 2 ECVET 15	Maitriser la végétation en printemps-été. Lutter contre les adventices et invasives.	
UAA 3 ECVET 15	Maitriser la végétation en automne-hiver. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux.	
UAA 4 ECVET 35	Planter des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers.	
UAA 5 ECVET 30	Installer une pelouse ou une prairie fleurie.	
UAA 6 ECVET 50	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes.	
UAA 7 ECVET 20	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles. <i>Les apprentissages liés à cette unité seront planifiés dès le début de la formation.</i>	

Les points ECVET*, associés aux UAA, serviront à l'accompagnateur* pour déterminer le niveau acquis par un jeune et le cas échéant proposer un passage de niveau à l'employeur.

UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (UAA)

Le premier tableau ci-après, concerne les compétences communes à développer dans toutes les UAA. Leur importance est capitale, tant à l'école qu'en entreprise. Elles sont exercées et évaluées tout au long de la formation.

La présentation de chacune des 7 UAA de l'option « Jardinier d'aménagement » débute par le cadre d'évaluation* suivi du tableau des aptitudes et savoirs liés à chaque compétence.

Le cadre d'évaluation

Il fait apparaître ce qui est attendu de l'élève au terme des apprentissages. Il constitue la référence qui permettra à l'équipe éducative de construire le scénario et d'élaborer la grille d'évaluation détaillée.

Il est composé de deux éléments :

- la situation d'évaluation représentative (le contexte) ;
- la grille d'évaluation déclinée en critères incontournables* et indicateurs globalisants* incontournables.

Les aptitudes et savoirs liés à chaque compétence

Pour chaque UAA, le tableau permet à l'équipe pédagogique (accompagnateur et enseignants) de répartir les aptitudes et savoirs qui seront développés dans chacun des cours à l'école et en entreprise ou sur les deux lieux de formation.

Il facilitera le suivi en entreprise, la coordination des apprentissages, l'ajustement de la formation si nécessaire ainsi que la négociation des contrats.

La description des UAA est suivie d'un glossaire spécifique du métier.

Compétences communes à exercer dans toutes les UAA

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
PRÉPARER SON POSTE DE TRAVAIL			
		C.C.1. Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter). C.C.2. Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux. C.C.3. Vérifier le bon état du matériel. C.C.4. Ranger matériel, les consommables, les carburants (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque, ...). C.C.5. Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Le matériel : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation. ▪ Les consommables , les carburants : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.
		C.C.6. Décoder les consignes des travaux (types et quantité de fournitures et produits à emporter). C.C.7. Identifier les fournitures, les produits nécessaires. C.C.8. Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) les fournitures, les produits dans l'unité de transport (camionnette, remorque, ...). C.C.9. Emporter les fournitures, les produits sur la zone des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les fournitures/produits nécessaires aux travaux : types (fertilisant, paillage, amendement, accessoires de plantation, tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets, pièges, prédateurs, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.
		C.C.10. Décoder un croquis/un schéma d'entretien et d'aménagement paysager. C.C.11. Situer la zone de travail. C.C.12. Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations, ... tierces personnes, circulation routière, ...). C.C.13. Appliquer les procédures appropriées de sécurisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les croquis/schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles, ... ▪ La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection, ...).

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
NETTOYER ET RANGER LE POSTE DE TRAVAIL			
		C.C.14. Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection. C.C.15. Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel. C.C.16. Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nettoyage et/ou de désinfection du matériel : <ul style="list-style-type: none"> - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation. ▪ Les prescrits de la Phytolice P1.
		C.C.17. Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits dans le respect des consignes de l'entreprise. C.C.18. Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits : procédures. ▪ Les prescrits de la Phytolice P1.
		C.C.19. Identifier les différents types de déchets. C.C.20. Trier et évacuer les déchets. C.C.21. Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement, ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures. ▪ Les prescrits de la Phytolice P1.
		C.C.22. S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail. C.C.23. Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail. C.C.24. Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures.
RÉALISER LA MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU DU MATÉRIEL			
		C.C.25. S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique). C.C.26. Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier. C.C.27. Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel. C.C.28. Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le matériel (manuel, mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation. ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma,...), contenus. ▪ Les travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau du matériel : <ul style="list-style-type: none"> - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique, ...) ; - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise).

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET TOUTE INFORMATION UTILE AU RESPONSABLE			
		<p>C.C.29. Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise.</p> <p>C.C.30. Signaler toute observation, problème/difficulté liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail lors de travaux.</p> <p>C.C.31. Utiliser la terminologie professionnelle appropriée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos, ...), terminologie professionnelle. ▪ Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien des éléments relatifs : <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de travail, aux tâches à réaliser (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, ... - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes, ...).
RESPECTER LES RÈGLES PROFESSIONNELLES			
		<p>C.C.32. Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail, ...).</p> <p>C.C.33. Appliquer les mesures de protection individuelle et collective.</p> <p>C.C.34. Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes, ...).</p> <p>C.C.35. Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage, ...), de l'utilisation, du stockage du matériel.</p> <p>C.C.36. Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage des produits.</p> <p>C.C.37. Réagir adéquatement en cas d'accident.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation. ▪ Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection, ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés ; - à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi ; - à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi. ▪ Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours).
		C.C.38. Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation.
		C.C.39. Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel, ...).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser.
		<p>C.C.40. Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.</p> <p>C.C.41. Respecter les interactions dans les écosystèmes.</p> <p>C.C.42. Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi).</p> <p>C.C.43. Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolicence P1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie, ... ▪ L'approche par écosystème : définition, objectifs. ▪ Les prescrits de la Phytolicence P1.
		<p>C.C.44. Organiser le travail dans le respect des consignes.</p> <p>C.C.45. Réaliser les travaux dans les délais impartis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du travail dans le respect des consignes. ▪ Les délais impartis.

UAA1

Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Ameublir le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales.
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées.
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales.
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol.

Mise en situation

- Situation réelle concrète (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches.

Complexité

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameublir – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter.
- Diversité des plantes à mettre en place : minimum 5 genres différents (c'est-à-dire différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés, ...).
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie* d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat ;
- les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile ;
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. Les techniques/modes opératoires adaptés sont identifiés/ appliqués.		
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré.		
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes.		
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage.		
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA1



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.1.1. PRÉPARER LES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX PRÉ-ÉTIQUETÉS OU PRÉ-IDENTIFIÉS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
		1.1.1. Identifier les végétaux nécessaires aux travaux de plantation. 1.1.2. Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) les végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque, ...). 1.1.3. Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable. 1.1.4. Emporter les végétaux sur la zone de travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification/étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification ,) ; - modes de protection physique pour le transport.

C.1.2. PRÉPARER LE SOL (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
AMEUBLIR LE SOL			
		1.2.1. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente). 1.2.2. Régler les outils et machines. 1.2.3. Appliquer la technique appropriée. 1.2.4. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser, ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.1.2. PRÉPARER LE SOL

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
AMENDER ET/OU FERTILISER LE SOL			
		1.2.5. S'informer des consignes et les appliquer. 1.2.6. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente). 1.2.7. Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation 1.2.8. Régler les outils et machines. 1.2.9. Doser les produits. 1.2.10. Appliquer la technique appropriée. 1.2.11. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation.
RÉALISER UN LIT DE SEMIS ET/OU UN LIT DE PLANTATION D'UNE PELOUSE/D'UNE PRAIRIE FLEURIE			
		1.2.12. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente). 1.2.13. Régler les outils et machines. 1.2.14. Appliquer la technique appropriée. 1.2.15. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'un lit de semis, d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.1.3. PRÉPARER LES PLANTES HERBACÉES ORNEMENTALES POUR LA PLANTATION

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RASSEMBLER LES PLANTES HERBACÉES ORNEMENTALES PRÉ-ÉTIQUETÉES OU PRÉ-IDENTIFIÉES			
		1.3.1. Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer). 1.3.2. Décoder les étiquetages et modes d'identification. 1.3.3. Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification/étiquetages : objectifs, codes (types, signification, ...).
RELEVER LES ÉCARTS / ANOMALIES PAR RAPPORT AU BON ASPECT DES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX			
		1.3.4. Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter. 1.3.5. Repérer les écarts des végétaux herbacés ornementaux à planter par rapport : <ul style="list-style-type: none"> - au « bon aspect morphologique », - au « bon aspect sanitaire », 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (minimum 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses vivaces, graminées ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison, ... - aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme, ...).
APPLIQUER LES PRÉCAUTIONS ET SOINS AUX PLANTES HERBACÉES ORNEMENTALES			
		1.3.6. Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate. 1.3.7. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 1.3.8. Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales. 1.3.9. Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales. 1.3.10. Utiliser le matériel adéquat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage, ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.1.4. PLANTER LES PLANTES HERBACÉES ORNEMENTALES

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RESPECTER LES MESURES D'ALIGNEMENT ET D'ÉCARTEMENT - RÉALISER LES FOSSES / TROUS DE PLANTATION - EFFECTUER LA PLANTATION PROPREMENT DITE			
		1.4.1. Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation). 1.4.2. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 1.4.3. Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux. 1.4.4. Respecter les distances de plantations prévues par les consignes. 1.4.5. Réaliser les fosses/trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux. 1.4.6. Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux. 1.4.7. Arroser si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédoologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses/trous de plantation ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
METTRE EN PLACE DES ACCESSOIRES DE PLANTATION			
		1.4.8. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 1.4.9. Régler les outils et machines. 1.4.10. Appliquer les techniques appropriées. 1.4.11. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> - types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage, ... - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

UAA2

Maitriser la végétation en printemps-été – Lutter contre les adventices et invasives

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert.
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux.
- Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux.

Mise en situation

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies.

Complexité

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins, ...
- Taille : minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental.
- Surface à pulvériser : minimum 20 m².
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat ;
- différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi) ;
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques/modes opératoires de taille adaptés aux plantes sont identifiés/appliqués.		
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier.		
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés.		
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate.		
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA2



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.2.1. RÉALISER LES TAILLES D'ENTRETIEN DES PETITS ARBRES / ARBUSTES / ARBRISSEAUX ORNEMENTAUX ET FRUITIERS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTAUX / LIGNEUX FRUITIERS (PRINTEMPS/ÉTÉ)			
		2.1.1. Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler). 2.1.2. Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été). 2.1.3. Repérer les marquages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) ; - modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification, ...).
RÉALISER LA TAILLE D'ENTRETIEN ADÉQUATE EN FONCTION DE L'INTÉRÊT HORTICOLE (EN PRINTEMPS/ÉTÉ) DU VÉGÉTAL LIGNEUX ORNEMENTAL ET LIGNEUX FRUITIER			
		2.1.4. Régler les outils et machines. 2.1.5. En printemps/été, appliquer les techniques appropriées pour : <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ; - favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers ; - réduire/régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 2.1.6. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - définition ; - type de taille selon la saison (printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ tailles de floraison/de fructification/d'éclaircissage/d'ébranchage/de rabattage/de recépage/... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ; ✓ ébranchage / éclaircissage/taille des haies, rabattage/recépage/... pour réduire/régulariser le volume des végétaux ligneux ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.2.2. RELEVÉ DES ÉCARTS / ANOMALIES ÉVENTUELS DANS LA COMPOSITION DE LA FLORE ADVENTICE (DONT LES INVASIVES) (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES PLANTES ADVENTICES (DONT LES INVASIVES)			
		2.2.1. Décoder les consignes (zones à traiter, ...). 2.2.2. Identifier des plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> - types (plantes adventices + plantes invasives = minimum 15 plantes différentes) ; - dénomination (appellation vernaculaire) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée ; - caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison, ...
REPÉRER DES ÉCARTS/ANOMALIES DANS LA COMPOSITION DE LA FLORE ADVENTICE (DONT LES INVASIVES)			
		2.2.3. Observer la composition de la flore adventice. 2.2.4. Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> - définition ; - composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur, ...).
PRÉLEVER UN ÉCHANTILLON SIGNIFICATIF DE TOUTE ANOMALIE OBSERVÉE			
		2.2.5. Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs. 2.2.6. Utiliser le matériel approprié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs ; - caractéristiques : quantités, répartition, ... - procédure : technique, matériel.

C.2.3. LUTTER CONTRE LES PLANTES ADVENTICES (DONT LES INVASIVES)

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES PLANTES ADVENTICES (DONT LES INVASIVES)			
		2.3.1. Décoder les consignes (zones à traiter, ...). 2.3.2. Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> - types (plantes adventices + plantes invasives = minimum 15 plantes différentes) ; - dénomination (appellation vernaculaire) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée ; - caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison, ...
ASSURER LES RÈGLES DE PROPHYLAXIE APPROPRIÉES			
		2.3.3. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 2.3.4. Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable. 2.3.5. Utiliser le matériel de prophylaxie approprié. 2.3.6. Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés. 2.3.7. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs, règles ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.
SARCLER/DÉSHERBER MANUELLEMENT			
		2.3.8. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 2.3.9. Utiliser le matériel de sarclage et de désherbage appropriés. 2.3.10. Appliquer la technique appropriée de sarclage et de désherbage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ Le sarclage/Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (texture, structure) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

C.2.3. LUTTER CONTRE LES PLANTES ADVENTICES (DONT LES INVASIVES)

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
APPLIQUER UNE TECHNIQUE CULTURALE			
		2.3.11. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 2.3.12. Régler les outils et machines de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ désherbage mécanique et thermique ; ▪ paillage. 2.3.13. Appliquer la technique appropriée de <ul style="list-style-type: none"> ▪ désherbage mécanique et thermique ; ▪ paillage. 2.3.14. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ désherbage mécanique et thermique ; ▪ paillage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs. - Le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; ✓ conditions météorologiques ; ✓ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation. - Le paillage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) ; ✓ conditions météorologiques ; ✓ techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes ; ✓ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
PULVÉRISER/ARROSER/ÉPANDRE UN PRODUIT COMMERCIAL AGRÉÉ			
		2.3.15. Tenir compte des conditions climatiques. 2.3.16. Appliquer les prescrits de Phytolice P1 2.3.17. Régler les outils et machines de pulvérisation d'arrosage/d'épandage de produit commercial agréé 2.3.18. Doser les produits commerciaux agréés 2.3.19. Appliquer la technique appropriée de pulvérisation/d'arrosage/d'épandage 2.3.20. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation/d'arrosage/d'épandage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ La pulvérisation/L'arrosage/L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ; - les prescrits de la Phytolice P1.

C.2.4. RESPECTER LES RÈGLES PROFESSIONNELLES

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RESPECTER LES RÈGLES LIÉES À LA SÉCURITÉ SPÉCIFIQUE AU TRAVAIL EN HAUTEUR			
		<p>2.4.1. Utiliser une échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (dés)installer une échelle de manière sécurisée ; ▪ manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles. <p>2.4.2. Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation, ...) fournie par l'employeur/le responsable du montage/démontage ; ▪ réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation ; ▪ utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ; ▪ utiliser les EPI et EPC requis ; ▪ manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - types, caractéristiques, identification, constituants, classe ; - conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles ; - mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) ; - mesures de prévention liées aux conditions météorologiques - réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage/démontage, notice d'instruction, ...) ✓ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien.

UAA3

Maitriser la végétation en automne-hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement.
- Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit.
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux – Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille.

Mise en situation

- Situation réelle concrète (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures.

Complexité

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins, ...
- Taille d'entretien : haie de 1,5 m à 2 m de hauteur, de minimum 6 m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents.
- Taille fruitière : minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat ;
- différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes ;
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques/modes opératoires de taille adaptés aux plantes sont identifiés/appliqués.		
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier.		
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés.		
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés.		
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels*.

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA3



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.3.1.SUPPRIMER DES PETITS ARBRES/ARBUSTES/ARBRISSEAUX ET SOUCHES			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
REPÉRER LES VÉGÉTAUX PRÉ-IDENTIFIÉS			
		3.1.1. Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer). 3.1.2. Repérer les marquages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...).
ABATTRE/DESSOUCHER			
		3.1.3. Tenir compte des conditions climatiques. 3.1.4. Régler les outils et machines d'abattage/de dessouchage. 3.1.5. Régler les outils et machines de débitage/de broyage. 3.1.6. Appliquer les techniques appropriées d'abattage/de dessouchage/de débitage/broyage. 3.1.7. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage/de dessouchage, de débitage/broyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'abattage/Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeurs, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
ÉVACUER LES DÉCHETS			
		3.1.8. Régler les outils et machines d'évacuation des déchets. 3.1.9. Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets. 3.1.10. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> - techniques d'évacuation/de valorisation (compostage, paillage, ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.3.2. RÉALISER LES TAILLES D'ENTRETIEN DES PETITS ARBRES/ARBUSTES/ARBRISSEAUX ORNEMENTAUX ET FRUITIERS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS (EN AUTOMNE/HIVER)			
		3.2.1. Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler). 3.2.2. Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver). 3.2.3. Repérer les marquages.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) à tailler : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) ; - modes d'identification/de marquages : objectifs, codes (types, signification, ...).
RÉALISER LA TAILLE D'ENTRETIEN ADÉQUATE EN FONCTION DE L'INTÉRÊT HORTICOLE (EN AUTOMNE/HIVER) DU VÉGÉTAL LIGNEUX ORNEMENTAL / LIGNEUX FRUITIER			
		3.2.4. Régler les outils et machines. 3.2.5. En automne/hiver, appliquer les techniques appropriées pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ; ▪ favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers ; ▪ réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers. 3.2.6. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - Définition ; - type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ tailles de floraison/de fructification/d'éclaircissage/d'ébranchage/de rabattage/de recépage/... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ; ✓ ébranchage/éclaircissage/taille des haies, rabattage/recépage/... pour réduire/régulariser le volume des végétaux ligneux ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.3.3. RELEVER DES ÉCARTS/ANOMALIES ÉVENTUELS PAR RAPPORT À UN ASPECT DE « BONNE SANTÉ » DES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS REPÉRER DES ÉCARTS/ANOMALIES PAR RAPPORT À UN ASPECT DE « BONNE SANTÉ » DES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS			
		3.3.1. Décoder les consignes (zones à traiter, ...). 3.3.2. Identifier des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature des végétaux herbacés ornementaux (minimum 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, ... ▪ La nomenclature des végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur. ▪ Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages, ...).
		3.3.3. Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers. 3.3.4. Repérer les anomalies/écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers.	
PRÉLEVER UN ÉCHANTILLON SIGNIFICATIF DE TOUTE ANOMALIE OBSERVÉE			
		3.3.5. Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs. 3.3.6. Utiliser le matériel approprié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs ; - caractéristiques : quantités, répartition, ... - procédure : technique, matériel.

C.3.4. SOIGNER LES BLESSURES IMPORTANTES DES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
		<p>3.4.1. Tenir compte des conditions climatiques.</p> <p>3.4.2. Appliquer les prescrits de Phytolice P1.</p> <p>3.4.3. Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers.</p> <p>3.4.4. Doser les produits commerciaux agréés.</p> <p>3.4.5. Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers: curetage, badigeonnage, ...</p> <p>3.4.6. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types de blessures : plaies sur tissus ligneux ; - types de soins : curetage, badigeonnage, ... - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ; - les prescrits de la Phytolice P1.

C.3.5. RESPECTER LES RÈGLES PROFESSIONNELLES

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RESPECTER LES RÈGLES LIÉES À LA SÉCURITÉ SPÉCIFIQUE AU TRAVAIL EN HAUTEUR			
		<p>3.5.1. Utiliser une échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (Dés)installer une échelle de manière sécurisée ; ▪ manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles. <p>3.5.2. Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation, ...) fourni par l'employeur/le responsable du montage/démontage ; ▪ réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation ; ▪ utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ; ▪ utiliser les EPI et EPC requis ; ▪ manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) : <ul style="list-style-type: none"> - types, caractéristiques, identification, constituants, classe - conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles - mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) - mesures de prévention liées aux conditions météorologiques - réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ✓ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien

UAA4

Planter des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Planter un massif de plantes ligneuses ornementales/ligneuses fruitières.

Mise en situation

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches.

Complexité

- Surface de plantation : minimum 10 m².
- Diversité des plantes à mettre en place : minimum 5 genres différents (c'est-à-dire différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés, ...) dont au moins 1 arbre à tuteurer.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat ;
- les plantes ligneuses ornementales/ligneuses fruitières en quantité utile ;
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. Les techniques/modes opératoires adaptés sont identifiés/appliqués.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Les plantes ligneuses sont préparées.		
	2.2. La disposition des plantes ligneuses sur le terrain est conforme aux consignes.		
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA4



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.4.1. PRÉPARER LES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS PRÉ-ÉTIQUETÉS OU PRÉ-IDENTIFIÉS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
		4.1.1. Identifier les végétaux nécessaires aux travaux de plantation. 4.1.2. Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) les végétaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque, ...). 4.1.3. Protéger physiquement les végétaux selon les consignes du responsable. 4.1.4. Emporter les végétaux sur la zone de travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification/étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification...); - modes de protection physique pour le transport.
C.4.2. PRÉPARER LES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTALES/LIGNEUX FRUITIERS POUR LA PLANTATION (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RASSEMBLER LES PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES/LIGNEUSES FRUITIÈRES PRÉ-ÉTIQUETÉES OU PRÉ-IDENTIFIÉES			
		4.2.1. Décoder les consignes (types et quantité de plantes ligneuses ornementales/ligneuses fruitières à préparer). 4.2.2. Décoder les étiquetages et modes d'identification. 4.2.3. Grouper les plantes ligneuses ornementales/ligneuses fruitières par lots de codes identiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers à planter : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification/étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...).
RELEVER LES ÉCARTS/ANOMALIES PAR RAPPORT AU BON ASPECT DES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS			
		4.2.4. Observer les végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers à planter. 4.2.5. Repérer les écarts des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers à planter par rapport à : <ul style="list-style-type: none"> - au « bon aspect morphologique », - au « bon aspect sanitaire ».. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation d'entretien ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison, ...

C.4.2. PRÉPARER LES VÉGÉTAUX LIGNEUX ORNEMENTALES/LIGNEUX FRUITIERS POUR LA PLANTATION (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
			- aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme, ...).

C.4.2. PRÉPARER LES PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES/LIGNEUSES FRUITIÈRES POUR LA PLANTATION (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
APPLIQUER LES PRÉCAUTIONS ET SOINS AUX PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES/LIGNEUSES FRUITIÈRES			
		4.2.6. Manipuler les végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers de manière adéquate. 4.2.7. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 4.2.8. Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers. 4.2.9. Appliquer les précautions et soins à donner aux végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers. 4.2.10. Utiliser le matériel adéquat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les précautions et soins aux végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers avant plantation : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage, ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
PRALINER LES PLANTES LIGNEUSES			
		4.2.11. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 4.2.12. Régler les outils de pralinage des plantes ligneuses. 4.2.13. Appliquer la technique de pralinage des plantes ligneuses.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pralinage des plantes ligneuses : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - technique : conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, mode d'utilisation ; - pralins : définition, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

C.4.3 DISPOSER LES PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES/LIGNEUSES FRUITIÈRES SUR LE TERRAIN (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
TRANSPOSER LES MESURES REPRISSES DANS LE CROQUIS/LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PIQUETER LE TERRAIN – DISPOSER LES PLANTES LIGNEUSES ORNEMENTALES/LIGNEUSES FRUITIÈRES AUX ENDROITS REPÉRÉS			
		4.3.1. Décoder les consignes et le plan d'aménagement (types et quantité de plantes, lieu, distances et répartition de plantation). 4.3.2. Transposer les mesures sur le terrain à l'aide d'outils de marquage. 4.3.3. Disposer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les jalons délimitant l'espace à aménager ; ▪ les plantes ligneuses ornementales/ligneuses fruitières dans le respect des consignes et du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les plans d'aménagement : types, composants, symboles, échelle, ... ▪ Le piquetage du terrain : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - techniques : types (prises de mesure, pose de jalons, ...), nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.
METTRE EN PLACE DES ACCESSOIRES DE PLANTATION			
		4.3.4. Tenir compte des conditions climatiques. 4.3.5. Régler les outils et machines. 4.3.6. Appliquer les techniques appropriées. 4.3.7. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les accessoires de plantation de végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : <ul style="list-style-type: none"> - types et utilité : tuteurs et éléments de fixation, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage, ... - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

UAA5

Installer une pelouse/une prairie fleurie

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Installer une pelouse.
- Réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel.

Mise en situation

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches.

Complexité

- Surface à installer : minimum 25m² – Travaux préalables à réaliser : nivellement de finition, ratissage, semis, roulage et arrosage si nécessaire.
- Calcul de la quantité de semences nécessaire.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat ;
- le conditionnement de semences à utiliser ;
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. Les techniques/modes opératoires adaptés sont identifiés/appliqués.		
	1.3. Le réglage des machines/outils est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Les travaux préalables au semis sont adaptés.		
	2.2. Les semences de pelouse sont semées efficacement (quantité, uniformité)		
	2.3. Le roulage est adapté et uniforme – L'arrosage éventuel est adapté aux conditions pédoclimatiques		
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage		
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA5



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.5.1. SEMER UNE PELOUSE/UNE PRAIRIE FLEURIE			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RATISSER			
		5.1.1. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente). 5.1.2. Régler les outils et machines. 5.1.3. Appliquer la technique appropriée. 5.1.4. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ratissage du sol avant de semer une pelouse / une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
SEMER			
		5.1.5. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) 5.1.6. Régler les outils et machines 5.1.7. Utiliser les types et quantités de fournitures appropriés 5.1.8. Appliquer la technique appropriée 5.1.9. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Semis de pelouse / de prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définitions, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types, caractéristiques, mode d'utilisation.
ROULER/ARROSER			
		5.1.10. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente). 5.1.11. Régler les outils et machines. 5.1.12. Appliquer la technique appropriée. 5.1.13. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le roulage, l'arrosage du semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.5.2. PLAQUER UN GAZON

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
RATISSER			
		5.2.1. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 5.2.2. Régler les outils et machines. 5.2.3. Appliquer la technique appropriée. 5.2.4. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ratissage du sol avant de plaquer un gazon : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
METTRE EN PLACE LES PLAQUES DE GAZON			
		5.2.5. Maintenir les plaques de gazon dans un état optimal. 5.2.6. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 5.2.7. Régler les outils et machines. 5.2.8. Utiliser les types et quantités de fourniture. 5.2.9. Appliquer la technique appropriée. 5.2.10. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> - définitions, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - plaques de gazon : types, caractéristiques, mode d'utilisation.
ARROSER / ROULER			
		5.2.11. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 5.2.12. Régler les outils et machines. 5.2.13. Appliquer la technique appropriée. 5.2.14. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'arrosage, le roulage de plaques de gazon : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.5.3. FAVORISER LE TALLAGE D'UNE PELOUSE

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
ROULER UNE PELOUSE			
		5.3.1. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 5.3.2. Régler les outils et machines. 5.3.3. Appliquer la technique appropriée. 5.3.4. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	▪ Le roulage d'une pelouse : - définition, objectif (taller) ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) ; - stade de développement de la plante ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application ; - matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
RÉALISER LA PREMIÈRE TONTE			
		5.3.5. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 5.3.6. Régler les outils et machines.. 5.3.7. Appliquer la technique appropriée. 5.3.8. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	▪ La première tonte de pelouse : - définitions, objectif (taller) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

UAA6

Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes

1. Cadre d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Réaliser un travail d'aménagement de surface paysagère.

Mise en situation

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra-muros) sur un terrain préalablement terrassé, nivelé et piqueté.

Complexité

Minimum 3 travaux au choix parmi :

- pavage de type autobloquant (minimum 3 m² de pavage) ;
- placement de bordures béton droites (minimum 6 m avec au moins 1 % de pente) ;
- réalisation d'un muret de blocs ou de briques (minimum 1 m x 45 cm) ;
- installation de clôture en treillis (minimum 9 m).

Autonomie d'exécution des tâches sous la supervision du responsable dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Le matériel est préparé selon les consignes – Les acteurs de la zone sont approvisionnés en matériel, matériaux, mélanges adéquats, découpes de matériaux, ...		
	1.2. Les techniques sont appliquées selon les consignes du responsable.		
	1.3. Le matériel est manipulé de manière adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Le résultat des différentes étapes d'aménagement est conforme aux consignes.		
	2.2. Les alignements et niveaux sont respectés.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA6



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.6.1. TERRASSER ET NIVELER			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
NETTOYER LE TERRAIN			
		6.1.1. Décoder les consignes. 6.1.2. Rassembler les déchets. 6.1.3. Trier les déchets selon les consignes. 6.1.4. Régler les outils et machines d'évacuation de déchets. 6.1.5. Évacuer les déchets selon les consignes. 6.1.6. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation de déchets.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Le tri des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - objectifs ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation. ▪ L'évacuation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.
RÉALISER DES PROFILS DE REMBLAIS/DÉBLAIS – NIVELER			
		6.1.7. Tenir compte des conditions pédoclimatiques. 6.1.8. Régler les outils et machines mécaniques. 6.1.9. Appliquer la technique appropriée. 6.1.10. Utiliser le matériel manuel/mécanique de remblais/déblais adapté (mini-pelle, chargeurs frontaux, ...), de nivellement. 6.1.11. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les profils de remblais/déblais, Le nivellement : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.6.1. TERRASSER ET NIVELER			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
ASSISTER L'OPÉRATEUR DES MACHINES DE TERRASSEMENT			
		6.1.12. Observer les zones à parcourir par les machines de terrassement. 6.1.13. Se positionner de manière sécurisée. 6.1.14. Repérer les impétrants éventuels. 6.1.15. Fournir les indications utiles selon le mode de communication adapté (oralement, par signes, ...) pour guider l'opérateur. 6.1.16. Affiner manuellement le travail de la machine de manière rapide et simple.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les impétrants : définition, types (grillage, fourreau, ...). ▪ Les machines de terrassement : utilité, caractéristiques (zone d'action, mobilité, ...). ▪ Le travail de finition : objectifs, procédures, matériel.

C.6.2. DÉGAGER LA ZONE DE TRAVAIL DES STRUCTURES INERTES			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
EFFECTUER LES DÉMOLITIONS/LES DÉMONTAGES ÉVACUER LES MATÉRIAUX INERTES			
		6.2.1. S'informer des consignes et réglementations de démolition/de démontage et d'évacuation de structures inertes. 6.2.2. Régler les outils et machines. 6.2.3. Appliquer la technique appropriée. 6.2.4. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...), éléments de réglementation (permis d'urbanisme). ▪ Les démolitions/démontage de structures inertes L'évacuation de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation.

C.6.3. ASSISTER LE RESPONSABLE POUR PIQUETER LE TERRAIN (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
		6.3.1. Transposer les mesures sur le terrain. 6.3.2. Positionner les piquets. 6.3.3. Adapter les mesures d'alignement au relief.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les croquis/schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles, ... ▪ Le piquetage du terrain : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

C.6.4. ASSISTER LE RESPONSABLE À LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES INERTES (MINÉRALE, MÉTALLIQUE, BOIS/PLASTIC, COMPOSITE) (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
APPROVISIONNER LES ACTEURS DE LA ZONE DE TRAVAIL EN MATÉRIAUX ET OUTILS			
		6.4.1. Appliquer les consignes du responsable. 6.4.2. Utiliser les composants et outils de mélange appropriés. 6.4.3. Réaliser les mélanges manuellement et/ou mécaniquement. 6.4.4. Appliquer la règle de 3. 6.4.5. Approvisionner les acteurs de la zone de travail avec les outils, machines, matériaux et mélanges adéquats. 6.4.6. Maintenir les matériaux dans un état optimal (utilisation de bâches de protection, technique de transport adéquat, ...). 6.4.7. Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (disqueuses, scies, ...).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mélanges : types (béton, sable, stabilisé, ...), caractéristiques, composition (proportions, règle de 3). ▪ Les matériaux : types, caractéristiques, logique d'approvisionnement (tri de pavés, respect des zones de travail, ...), mise en œuvre. ▪ Les outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

C.6.4. ASSISTER LE RESPONSABLE À LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES INERTES (MINÉRALE, MÉTALLIQUE, BOIS/PLASTIC, COMPOSITE) (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DES MURETS ET AUTRES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES INERTES			
		6.4.8. Appliquer les consignes du responsable. 6.4.9. Tenir compte des conditions climatiques. 6.4.10. Respecter les alignements, les écartements et les niveaux. 6.4.11. Appliquer les techniques de nivellement, de compactage, de découpage, ... 6.4.12. Appliquer la technique appropriée de mise en place de structures inertes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de structures inertes : <ul style="list-style-type: none"> - types (murets, empièvements, bordures, pavés, dalles, ...) - définition, objectifs ; - techniques de pose : types (au mortier, au béton sec, au stabilisé, au liant synthétique, ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes (nivellement, compactage, de découpage, ...). - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types.
PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DES CLÔTURES			
		6.4.13. Appliquer les consignes du responsable. 6.4.14. Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain. 6.4.15. Respecter les alignements et les niveaux. 6.4.16. Appliquer la technique appropriée de mise en place des clôtures (treillis, panneaux rigides, ...).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de clôtures : <ul style="list-style-type: none"> - clôtures : types (treillis soudé et non soudé, portail pivotant en panneaux de bois, branches tressées, ...), dénomination, description, caractéristiques ; - techniques de pose des piquets ; - technique de pose des treillis et panneaux ; - conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types.
PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES EN BOIS			
		6.4.17. Appliquer les consignes du responsable. 6.4.18. Tenir compte des conditions climatiques et du relief du terrain. 6.4.19. Décoder une notice de montage. 6.4.20. Effectuer les découpes de matériaux à l'aide d'outils appropriés (scies, ...). 6.4.21. Respecter les alignements et les niveaux. 6.4.22. Appliquer la technique appropriée de mise en place des structures en bois.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de structures en bois : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - structures en bois : types (terrasses, pergola, car port, jeux d'enfants, bac à sable, écran visuel, portique, mobilier de jardin, petit abri, ...), dénomination, description, caractéristiques ; - techniques de découpe/montage/assemblage/protection, ..., conditions d'application et normes de sécurité, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel, outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types.

C.6.5. ASSISTER LE RESPONSABLE À LA MISE DES PIÈCES D'EAU

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DES FONDATIONS ET/OU PROTECTION (STABILISÉ OU FEUTRE / TREILLIS) ET BÂCHER			
		6.5.1. Appliquer les consignes du responsable. 6.5.2. Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief et du terrain. 6.5.3. Respecter les alignements et les niveaux. 6.5.4. Appliquer la technique appropriée de mise en place de fondations et/ou de protection. 6.5.5. Appliquer la technique appropriée de pose de bâche.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de fondations et/ou protection : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - fondation, protection : types (stabilisé ou feutre / treillis), techniques de pose, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types (géotextile, bâches en EPDM, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types.
PARTICIPER À LA MISE EN PLACE UN SYSTÈME DE FILTRATION			
		6.5.6. Appliquer les consignes du responsable. 6.5.7. Poser des conduites d'adduction semi-rigides en polyéthylène. 6.5.8. Poser des conduites d'évacuation en PVC. 6.5.9. Installer les éléments filtrants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les systèmes de filtration pour une pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - types : types (lagunage, à sable, mécanique, ...) dénomination, description, caractéristiques et composants (conduites, filtres, ...) ; - technique d'installation adaptée au système de filtration, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.
METTRE EN PLACE LES VÉGÉTAUX AQUATIQUES PRÉ-ÉTIQUETÉS OU PRÉ-IDENTIFIÉS			
		6.5.10. Appliquer les consignes du responsable. 6.5.11. Décoder les étiquetages et modes d'identification spécifiques à l'entreprise. 6.5.12. Grouper les plantes par lots de codes identiques. 6.5.13. Décoder le schéma de plantation. 6.5.14. Disposer, installer (planter).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ Les végétaux aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> - modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification, ...) ; - technique de mise en place, matériel (pots, cuvettes, ...).

C.6.5. ASSISTER LE RESPONSABLE À LA MISE DES PIÈCES D'EAU (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
PARTICIPER À LA RÉALISATION DES BERGES			
		6.5.15. Appliquer les consignes du responsable. 6.5.16. Tenir compte des conditions pédologiques. 6.5.17. Respecter les alignements et les niveaux. 6.5.18. Appliquer la technique appropriée de mise en place des berges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation des berges de la pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - types : bordures synthétiques, berges plantées, caillebotis, ... - technique d'installation adaptée au type de berge, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures : types.
C.6.6. GÉRER LA VÉGÉTATION AQUATIQUE (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX AQUATIQUES			
		6.6.1. Identifier des végétaux professionnellement significatifs pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nomenclature de végétaux aquatiques (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : libres, flottantes, totalement ou partiellement immergées, ...). - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, ...
FAVORISER ET/OU LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE			
		6.6.2. Appliquer les consignes du responsable. 6.6.3. Appliquer les techniques de maîtrise des végétaux aquatiques : tailler, diviser, transplanter, ... 6.6.4. Utiliser le matériel manuel d'entretien des plantations aquatiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La maîtrise de la végétation aquatique : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - techniques : types (taille, division, ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - outils : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

UAA7

Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

1. Profil d'évaluation

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE

Tâches

- Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière.
- Appliquer les règles de prophylaxie.

Mise en situation

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra-muros) pour toutes les tâches.
- Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser.

Complexité

- Surface à traiter : minimum 20 m² de massif ou minimum 5 m de ligne fruitière.
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1.
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable.

Autonomie d'exécution des tâches dans le respect :

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable ;
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps).

Temps de réalisation : à fixer par l'équipe pédagogique.

Conditions de réalisation

Sont mis à disposition :

- l'équipement, les machines et l'outillage adéquat.
- massif d'arbustes ou ligne fruitière - Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi).
- les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES*	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES (IG)	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	RÉUSSITE IG
Critère 1 Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées.		
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques/modes opératoires adaptés sont identifiés/appliqués.		
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate.		
Critère 2 Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate.		
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées.		
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis.		
Critère 3 Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard.		
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées.		
Critère 4 Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée.		
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle.		

L'épreuve est réussie si tous les critères sont réussis. Le critère* est réussi si tous les indicateurs globalisants incontournables sont réussis. L'indicateur globalisant incontournable sera décliné par l'équipe éducative, en indicateurs opérationnels.*

2. Aptitudes et savoirs liés à l'UAA7



Outre les aptitudes et savoirs listés ci-après, les compétences communes seront également exercées dans cette UAA.

C.7.1. RELEVER DES ÉCARTS/ANOMALIES ÉVENTUELS PAR RAPPORT À UN ASPECT DE « BONNE SANTÉ » DES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS			
		7.1.1. Décoder les consignes (zones à traiter, ...). 7.1.2. Identifier des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature des végétaux herbacés ornementaux (minimum 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, ... ▪ La nomenclature des végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur.

C.7.1. RELEVER DES ÉCARTS/ANOMALIES ÉVENTUELS PAR RAPPORT À UN ASPECT DE « BONNE SANTÉ » DES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX/LIGNEUX ORNEMENTAUX/LIGNEUX FRUITIERS (EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
REPÉRER DES ÉCARTS/ANOMALIES PAR RAPPORT À UN ASPECT DE « BONNE SANTÉ » DES VÉGÉTAUX HERBACÉS, ORNEMENTAUX LIGNEUX ET FRUITIERS			
		7.1.3. Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers. 7.1.4. Repérer les anomalies/écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ligneux fruitiers.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature des végétaux herbacés ornementaux (minimum 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, ... ▪ La nomenclature des végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur. ▪ Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages, ...).
PRÉLEVER UN ÉCHANTILLON SIGNIFICATIF DE TOUTE ANOMALIE OBSERVÉE			
		7.1.5. Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs. 7.1.6. Utiliser le matériel approprié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - définition, types, objectifs ; - caractéristiques : quantités, répartition, ... - procédure : technique, matériel.

C.7.2. LUTTER CONTRE LES MALADIES, LES PARASITES ET AUTRES NUISIBLES

(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)

École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
IDENTIFIER LES VÉGÉTAUX HERBACÉS ORNEMENTAUX / LIGNEUX ORNEMENTAUX / LIGNEUX FRUITIERS			
		7.2.1. Décoder les consignes (zones à traiter, ...). 7.2.2. Identifier des végétaux herbacés ornementaux/ligneux ornementaux/ ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/ schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La nomenclature des végétaux herbacés ornementaux (minimum 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> - types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, ... ▪ La nomenclature des végétaux ligneux ornementaux (minimum 40 différents) et ligneux fruitiers (minimum 10 différents) : <ul style="list-style-type: none"> - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers ; - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) ; - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur.
ASSURER LES RÈGLES DE PROPHYLAXIE APPROPRIÉES			
		7.2.3. Tenir compte des conditions pédoclimatiques 7.2.4. Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable 7.2.5. Utiliser le matériel approprié 7.2.6. Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés 7.2.7. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs, règles ; - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - fournitures/produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation.

C.7.2. LUTTER CONTRE LES MALADIES, LES PARASITES ET AUTRES NUISIBLES			
(EN TOUTE AUTONOMIE D'EXÉCUTION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES (ÉCRITES ET/OU ORALES) FOURNIES PAR LE RESPONSABLE DANS LE CADRE D'APPLICATIONS COMPLEXES ET DANS DES SITUATIONS SIMILAIRES)			
École	Entreprises	Aptitudes	Savoirs
PULVÉRISER/ARROSER/ÉPANDRE UN PRODUIT COMMERCIAL AGRÉÉ			
		7.2.8. Tenir compte des conditions climatiques. 7.2.9. Appliquer les prescrits de Phytolice P1. 7.2.10. Régler les outils et machines. 7.2.11. Doser les produits commerciaux agréés. 7.2.12. Appliquer la technique appropriée. 7.2.13. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ La pulvérisation/L'arrosage/L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - conditions météorologiques ; - techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ; - les prescrits de la Phytolice P1.
APPLIQUER UNE MÉTHODE DE PROTECTION PHYTOSANITAIRE INTÉGRÉE SUIVANT INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES, ... (MÉCANIQUE, INTRODUCTION D'AUXILIAIRES, ...)			
		7.2.14. Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer, ...). 7.2.15. Appliquer les prescrits de Phytolice P1. 7.2.16. Tenir compte des conditions climatiques. 7.2.17. Régler les outils et machines. 7.2.18. Appliquer la technique appropriée. 7.2.19. Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma, ...), contenus (lieu, tâches, ...). ▪ La lutte intégrée : définition, objectifs, principes. ▪ Les méthodes spécifiques de protection intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - définition, objectifs ; - types ; - conditions météorologiques ; - techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires, ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes ; - matériel (manuel et mécanique) : types (pièges, ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ; - produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation ; - les prescrits de la Phytolice P1.

Glossaire spécifique du métier

Approche écosystémique (ou approche par écosystème) : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.

Assister l'opérateur des machines de terrassement : « Être les yeux de l'opérateur au sol »/Réaliser les finitions manuelles.

Carburant : diesel, essence, mélanges, ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T, ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien.

Consommables : pièces d'usure rapide (lames, ...).

Fournitures : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Exemple : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage, ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets, ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires, ...), ...

Lutte intégrée suivant Directive 2009/128/CE : la lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »

Machine/Outils mécaniques : matériel mécanique.

Maladie : terme général reprenant les affections physiologiques/fongiques/bactériennes/virales, ...

Outillage/Outils : matériel manuel.

Pelouse : la pelouse est le résultat obtenu après avoir semencé le sol avec des graines de graminées à gazon. Une pelouse se présente donc comme un tapis vert, homogène et ras.

Petit arbre : terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.

Petites maçonneries : muret, escalier, colonnades, socles, ...

Prairie fleurie : la prairie n'est pas un tapis vert, homogène et ras comme la pelouse. Naturelle ou semée, elle se compose à la fois de graminées et d'autres plantes herbacées.

Structures inertes : clôtures, palissades, murets, terrasses, petite serre, abris, bordure, gravier, clinkers, tuteurs, statue, maçonnerie, ... envisagés dans les limites du permis d'urbanisme en vigueur.

Techniques d'abattage/de rabattage/de recépage de petits arbres : la technique d'abattage envisagée pour le métier de jardinier d'entretien est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle, ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable. Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.

Techniques culturales : techniques qui permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.

Végétaux à identifier : le jardinier d'entretien doit pouvoir identifier un minimum de 115 végétaux dont minimum 40 herbacés ornementaux, minimum 40 ligneux ornementaux, minimum 10 ligneux fruitiers, minimum 15 Adventices (dont 3 invasives), minimum 10 végétaux aquatiques ornementaux.

ORGANISATION PRATIQUE

Le décret organisant l'enseignement en alternance précise : « Cet enseignement est dispensé à raison de six cents périodes de cinquante minutes au moins par an, réparties sur vingt semaines au moins. (...) L'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités. La formation peut être organisée en modules de formation. »³

Le choix des cours de l'option groupée ainsi que leur volume horaire est à définir en fonction des caractéristiques des entreprises et du profil des jeunes.

On peut imaginer des parcours différenciés et flexibles en fonction des besoins spécifiques de chaque élève en termes d'apprentissage.

Équipement

Outre les équipements de base⁴ nécessaires à la formation et disponibles dans l'établissement, les Centres de Technologie Avancée (CTA)*, les Centres de Compétence (CdC)* et les Centres de Référence (CdR)* sont à la disposition des enseignants.

3 Décret organisant l'enseignement secondaire en alternance D. 03-07-1991 Article 2ter – §2.

4 Le Profil de Certification disponible sur [le site CPU](#) précise le profil d'équipement*.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

1. Mise en œuvre de l'outil

Comment faire en sorte que chaque élève, confronté aux situations professionnelles rencontrées dans les entreprises, soit capable, selon un degré d'autonomie* déterminé, de choisir, utiliser et coordonner à bon escient ce qu'il aura acquis en termes de compétences, d'aptitudes et de savoirs au travers de sa formation ? Telle est la préoccupation primordiale qui doit sous-tendre la démarche de tout enseignant amené à mettre en œuvre cet outil.

2. Une seule formation, deux lieux d'apprentissage

L'alternance est une modalité pédagogique où les apprentissages sont ventilés sur deux lieux de formation : l'école et l'entreprise.

La qualité du lieu d'insertion professionnelle est primordiale. Il est nécessaire de choisir une entreprise dont les activités mobilisent les compétences listées ci-avant. Changer d'entreprise en cours de formation peut parfois être nécessaire pour couvrir l'ensemble des compétences.

La répartition de la formation sur deux lieux nécessite :

- une réelle volonté de partenariat pédagogique entre l'école et l'entreprise ;
- une intégration des apprentissages réalisés en entreprise, dans le parcours de l'élève à l'école.

3. Un travail d'équipe

L'équipe pédagogique, y compris l'accompagnateur des jeunes en entreprise :

- identifie les compétences exercées en entreprise et celles à installer à l'école ;

- répartit les compétences à installer à l'école entre les différents cours ;
- planifie les UAA en tenant compte du parcours en école et en entreprise ;
- construit les épreuves de validation de chaque UAA sur base du profil d'évaluation ;
- ajuste le parcours de l'élève si nécessaire ;
- détermine les remédiations à envisager en école et/ou en entreprise ;
- détermine les apprentissages nécessaires pour la mise en insertion (compétence sociale, apprendre à apprendre, ...).

Chaque enseignant :

- conçoit ses séquences d'apprentissage et détermine comment envisager la progression de l'élève ;
- garantit le développement des compétences qui ne sont pas exercées en entreprise (éventuellement en collaboration avec des partenaires professionnels, CTA, CdC, ...) ;
- tient compte des activités menées par l'élève en entreprise (exploitation des récits d'expérience, collaboration étroite avec l'accompagnateur, visites en entreprise, ...) ;
- favorise le travail à partir de l'erreur, le diagnostic, l'autoévaluation ;
- participe au développement des compétences transversales* nécessaires à l'insertion en entreprise* (compétence sociale, apprendre à apprendre,) ;
- développe la réflexivité de l'élève tant sur ses apprentissages que sur son orientation ;
- collabore avec les collègues de la formation générale pour identifier les ressources susceptibles d'aider le jeune dans ses apprentissages.

L'accompagnateur :

- négocie le plan de formation du jeune en entreprise et est garant du réel partenariat école/entreprise ;
- identifie les apprentissages exercés en entreprise ;
- assure la communication entre le tuteur en entreprise et les enseignants pour la répartition des apprentissages, l'identification des acquis, la mise en place des ajustements et des remédiations sur les deux lieux de formation ;
- contribue à la mise en place d'épreuves en entreprise ;
- évalue régulièrement avec le tuteur l'évolution du parcours du jeune en entreprise ;
- ajuste le parcours de l'élève si nécessaire ;
- participe au conseil de classe et au jury de qualification.

4. Lien avec les cours de la formation générale

Une articulation étroite entre les cours de l'option de base groupée et ceux de la formation générale commune constitue autant d'occasions pour réactiver et vérifier le transfert de compétences acquises et indispensables à l'exercice du métier et à l'insertion du jeune.

ANNEXE

Certificat de qualification et attestations de validation

Pour l'obtention du CQ « Jardinier(e) d'aménagement », la réussite de chaque UAA doit être confirmée par une attestation de validation, à savoir :

Numéro de l'UAA	Intitulé à faire figurer sur l'attestation
UAA 1 ECVET 15	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux (UAA 1 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 2 ECVET 15	Maitriser la végétation en printemps-été – Lutter contre les adventices et invasives (UAA 3 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 3 ECVET 15	Maitriser la végétation en automne-hiver – Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux (UAA 2 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 4 ECVET 35	Planter des végétaux ligneux ornementaux/ligneux fruitiers (UAA 6 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 5 ECVET 30	Installer une pelouse ou une prairie fleurie (UAA 5 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 6 ECVET 50	Terrasser et aménager des surfaces paysagères inertes (UAA 7 du PF Jardinier d'aménagement)
UAA 7 ECVET 20	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles (UAA 4 du PF Jardinier d'aménagement)

Remarque : la numérotation des UAA du Profil de Formation (référentiel SFMQ) peut être différente de la numérotation des UAA de l'outil.

GLOSSAIRE

Les termes repris dans ce glossaire sont marqués d'un astérisque* dans le texte.

Accompagnateur	<i>Dans l'enseignement en alternance, l'accompagnateur est un membre de l'équipe pédagogique. Il est le référent du jeune et effectue les liens entre l'école, l'entreprise et les milieux socio-économiques (Contrats, suivi en entreprise, ...).</i>
AA (Acquis d'Apprentissage)	<i>Énoncé de ce que l'élève sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les Acquis d'Apprentissage sont définis en termes de compétences, aptitudes et savoirs.</i>
Aptitude	<i>Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes.</i>
Article 45	<i>Une formation dite « article 45 » est une formation organisée aux 2^e et 3^e degrés professionnels, uniquement en alternance conformément à un profil de formation spécifique qui délivre un Certificat de Qualification Spécifique (CQS) ou conformément à un Profil de Certification qui délivre un Certificat de Qualification (CQ).</i>
Autonomie	<i>Marge de manœuvre dont dispose un individu dans la réalisation de ses tâches et/ou de l'organisation de son travail en tenant compte des instructions données et/ou des contraintes de son environnement de travail. Aptitude à prendre des décisions pertinentes de son propre chef après analyse de la situation à traiter. Capacité à décider par soi-même.</i>
CdC/CdR	<i>CdC (Centre de Compétence de la Région wallonne) : structure ayant pour mission l'information et la sensibilisation aux métiers et aux technologies, la veille, la formation et l'analyse des besoins en formation. CdR (Centre de Référence professionnelle de la Région Bruxelles-Capitale) : lieu d'interface entre les acteurs de l'emploi, de la formation et les secteurs professionnels prioritaires dans l'économie bruxelloise. Les objectifs des CdR sont la mise à disposition d'infrastructures et de matériels pour les opérateurs de formation, la veille sur les métiers afin d'anticiper les changements du marché du travail, la promotion des métiers et des qualifications, l'organisation de formations pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs conjointement avec les opérateurs de formation.</i>
Compétence	<i>Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.</i>
Compétence transversale	<i>Attitudes, démarches mentales, méthodologiques et sociales à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire dans plusieurs, voire dans toutes les disciplines. Leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves.</i>

CPU (Certification Par Unités)	<i>Dispositif organisant la certification des compétences, aptitudes et savoirs professionnels en Unités d'Acquis d'Apprentissage.</i>
Critères incontournables	<i>Critères d'évaluation identiques pour tous les organismes de formation. Critères incontournables, car tous doivent donc être atteints ou réussis pour assurer la réussite de l'Unité d'Acquis d'Apprentissage.</i>
CTA (Centres de Technologie Avancée)	<i>Infrastructure mettant des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que les apprentis, les demandeurs d'emploi et des travailleurs en vue de développer des formations qualifiantes.</i>
ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training)	Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels <i>ECVET vise à faciliter la reconnaissance des Acquis d'Apprentissage dans le cadre de la mobilité. Les points ECVET fournissent, sous forme numérique, des informations complémentaires sur les unités d'acquis d'apprentissage et les certifications.</i>
Indicateur ou Indicateur opérationnel	<i>Élément observable et mesurable qui permet de vérifier si la qualité exprimée dans le critère est rencontrée. Un indicateur est spécifique à une situation. Il est choisi en tenant compte du fait que l'évaluation pratiquée est située à un moment déterminé dans le parcours de la formation.</i>
Indicateur globalisant	<i>Indicateur qui doit être décliné en indicateur(s) opérationnel(s).</i>
Profil d'équipement	<i>Le profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation dans une perspective de formation et d'enseignement (CPU).</i>
Profil d'évaluation	<i>Profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.</i>
Profil de Certification	<i>Document de référence, définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des Profil(s) de Formation élaboré(s) par le SFMQ.</i>
Profil de formation	<i>Référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir en vue de l'obtention d'un certificat de qualification. Décret « Missions »</i>
Profil Métier	<i>Référentiel décrivant le métier (Référentiel métier) et précisant les compétences professionnelles (Référentiel des compétences professionnelles) relatives à un métier donné.</i>
Savoir	<i>Résultat de l'assimilation d'informations acquises par l'étude, l'observation, l'apprentissage et/ou l'expérience. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.</i>
SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications)	<i>Service (depuis 2009) dont le rôle est l'élaboration des profils métiers et des profils de formation correspondants.</i>
UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage)	<i>Ensemble cohérent d'Acquis d'Apprentissage qui peut être évalué ou validé.</i>